

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 11.107

L'An deux Mille Onze, le 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 14 juin 2011

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 juin 2011

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTEES : Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
Mme MAIRE représentée par M. GUIARD

ETAIT ABSENT-EXCUSE : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 32

Mme DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R.+), POUR L'ANNEE 2011 – AVENANT N°1

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 11.094 en date du 21 avril 2011, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 46.000 euros (quarante-six mille euros) au profit de l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).

Il est proposé d'augmenter la subvention initiale d'un montant de 1.247,75 euros (mille deux cent quarante-sept euros et soixante-quinze centimes) et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis de la Commission des Marchés, du Commerce et de l'Artisanat,
- VU le projet d'avenant n°1,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 1.247,75 euros (mille deux cent quarante-sept euros et soixante-quinze centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 juin 2011

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE

DCM 11.107

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS
CONCLUE ENTRE LA COLLECTIVITE
ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL
DE ROYAN ET COMMERCE ENVIRONNANTS (A.I.M.C.R +)
AVENANT N°1

Entre

La Ville de Royan représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2011

D'une part,

Et,

L'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R. +), association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de Rochefort le 24 juillet 1990 sous le numéro 0172003011, représentée par sa Présidente en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée l'Association,

D'autre part,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre de ses activités, l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants a organisé une brocante sur la place du Marché Central. Les droits ont été perçus par la Ville de Royan. Celle-ci a décidé de reverser la somme perçue par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention supplémentaire de **1.247,75 euros** (mille deux cent quarante-sept euros et soixante-quinze centimes) au profit de l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R +) (brocante du 12 avril 2011).

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour l'Association,
La Présidente,

Fait à Royan, le 29 septembre 2011
Pour la Ville de Royan,
Le Député-Maire,

Didier QUENTIN